

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** 33 (1987)  
**Heft:** 4

**Artikel:** La Suisse et la CEE  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-848392>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



**Nomination d'un chef de mission**

Le Conseil fédéral a nommé :

**Carlo Jagmetti**

actuellement chef de la Mission suisse auprès des Communautés européennes à Bruxelles, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse en France. L'ambassadeur Jagmetti, qui entre en fonctions en avril, succède à l'ambassadeur François de Ziegler qui a pris sa retraite. Le Conseil fédéral exprime à l'ambassadeur F. de Ziegler ses remerciements pour les services rendus.

Né en 1932 à Zurich d'où il est originaire ainsi que de Mairengo/TI, Carlo Jagmetti effectua ses études universitaires à Zurich, à Genève et à Paris et les termina avec le doctorat en droit de l'Université de Zurich. Entré en 1962 au Département fédéral des affaires étrangères, il fut affecté à titre de stagiaire à Berne puis à Rome. En 1964, il rentra à la centrale comme collaborateur diplomatique à la Direction politique. En 1969, il fut transféré à Londres. Conseiller d'ambassade en 1973, il fut désigné en qualité de chef-adjoint de la Délégation suisse près l'AELE à Genève. Dès le 1<sup>er</sup> mars 1976, autorisé à se prévaloir du titre de ministre dans l'exercice de ces fonctions, il dirigea cette Délégation ainsi que le service économique de la Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales à Genève. En 1980, le Conseil fédéral le nomma Ambassadeur en République de Corée. Depuis 1982, il est chef de la Mission suisse auprès des Communautés européennes à Bruxelles.

## La Suisse et la CEE

« Dans les années à venir, il s'agira de continuer la construction de l'édifice des relations Suisses - Communauté et de l'espace économique de l'Europe par des accords ponctuels dans tous les domaines où cela est nécessaire et possible », a déclaré début février à Bruxelles l'ambassadeur Carlo Jagmetti, chef de la Mission suisse auprès de la CEE.

L'ambassadeur, qui était l'hôte de la Chambre de commerce suisse pour la Belgique et le Luxembourg, a dressé le bilan des relations Suisse-CEE et traité entre autres de l'achèvement du marché intérieur et du « défi européen » que celui-ci constitue pour la Confédération. « C'est un peu la quadrature du cercle, a-t-il dit, que d'écarter la solution de l'adhésion — qui, pour les mêmes raisons politiques, juridiques et institutionnelles qu'en 1972 (date de l'accord de libre-échange Suisse-CEE) n'est pas possible dans les prochaines décennies — et, en même temps, de définir et obtenir un statut qui aille au-delà de celui de partenaire de libre-échange ».

« On parle en Suisse, comme d'une solution intermédiaire, de la possibilité de conclure un accord de coopération, ou des accords sectoriels, l'idée étant de favoriser une sorte de système d'osmose entre la Suisse et la CEE dans de multiples domaines ».

Pour M. Jagmetti, le nom et la forme de nouveaux instruments de coopération sont sans grande importance, « du moment qu'ils assurent des voies et moyens de consultation ou participation encore plus perfectionnés ».

M. Jagmetti a d'autre part déclaré qu'il était essentiel de reconnaître que le commerce des marchandises n'était qu'un des éléments de la problématique et qu'il fallait tenir compte d'autres besoins dans les relations Suisse-CEE, tels que les services qui représentent 58 % du PIB suisse.

M. Jagmetti a ensuite plaidé pour la conclusion d'accords ponctuels avec la CEE, auxquels on pourra « ajouter un accord d'une portée plus générale, comme par exemple l'accord-cadre sur la recherche, conclu en 1986 ».

« Si l'évolution de la Communauté vers l'union économique, monétaire et politique est trop lente aux yeux des idéalistes communautaires, elle nous donne d'autant plus de temps pour chercher des solutions à nos problèmes. Mais hâtons-nous quand même, car la Suisse veut participer à la construction d'une Europe saine et solide », a conclu l'ambassadeur.

M. Jagmetti avait rappelé au début de son intervention que la Suisse était le deuxième client et le quatrième fournisseur de la Communauté. Il a souligné que son déficit commercial vis-à-vis du Marché commun (de 17 mrd de frs en 86), permettait d'éponger une grande part du déficit communautaire vis-à-vis du Japon et qu'un franc sur trois gagnés en Suisse provenait de ses relations commerciales et financières avec la CEE.